

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 5/2/25 N° D2025-12

Nomenclature : F.S.

Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président

Feuillet
N° 25

Objet : Demande de subvention LEADER pour l'animation de l'année 2025-2026

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation, de "*solliciter toute aide financière ou subvention pour les projets prévus par le budget*" à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil communautaire,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER, il est prévu le financement de 1 ETP pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2026.

Il est donc sollicité auprès de Monsieur le Président du GAL Auvergne Rhône-Alpes Ain l'octroi d'une aide de 96 804.24 € TTC pour le financement d'un poste de gestionnaire LEADER, représentant 80% d'une assiette éligible au titre du programme LEADER d'un coût global de 121 005.30 € TTC.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil communautaire sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

